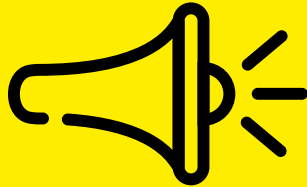


édition 2022

Dicrim : Document
d'information communal
sur les risques majeurs



RISQUES

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Document à conserver

Les **bons**
réflexes



VILLE DE
Brest



Le Relecq
Xerhuon

VILLE DE **PLOUGASTEL**
Liker


Plouzané

L'actualité de ces derniers mois l'a démontré : la bonne connaissance par les habitantes et les habitants des risques auxquels nous pouvons être exposés est essentielle. Elle permet d'adopter les bons réflexes si un incident se produit. Ce document a donc pour objet de vous présenter les risques majeurs qui existent sur les communes de Brest métropole et les mesures pour y faire face.

Nous vous invitons à en faire une lecture attentive, à le conserver et à diffuser auprès de vous les conseils qui y sont répertoriés.

Diskouezet eo bet a-walc'h gant keleier ar mizioù diwezhañ : pouezus-kaer eo evit an annezadezed hag an annezidi gouzout ervat ar riskloù a c'hall en em gavout ganto. Rak-se e c'haller ober ar pezh a faot ma tegouezh un darvoud.

Setu m'eo bet savet an teul-mañ evit diskouez deoc'h ar riskloù bras a zo e kumunioù Brest meurgêr ha petra zo d'ober evit talañ outo. Lennit anezhañ gant aket, mirit anezhañ ha skignit en-dro deoc'h ar c'huzulioù a zo renablet ennañ.

Armel Gourvil
Maire de Bohars

François Cuillandre
Maire de Brest

Stéphane Roudaut
Maire de Gouesnou

Fabrice Jacob
Maire de Guipavas

Pierre Ogor
Maire de Guilers

Yves Du Buit
Maire de Plouzané

Dominique Cap
Maire de Plougastel-Daoulas

Laurent Péron
Maire du Relecq-Kerhuon



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux nécessaires aux autorités et aux secours.



N'allez pas chercher vos enfants. Ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire ou péri-scolaire.

SOMMAIRE

- 4 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 5 Les risques majeurs sur notre territoire
- 6 L'alerte

Les risques technologiques

- 8 Le risque industriel
- 10 Le risque nucléaire
- 12 Le risque de transport de matières dangereuses

Les risques naturels

- 14 Le risque sismique
- 16 Les risques littoraux
- 18 Le risque météorologique
- 20 Le risque lié aux cavités souterraines
- 22 Le risque de mouvements de terrain
- 24 Le risque radon

Les risques sanitaires

- 26 Épidémiologie
- 27 Pandémie virale
- 28 Pollution de l'eau
- 29 Pollution de l'air

La menace terroriste

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est caractérisé par son importante gravité et par sa faible fréquence.

Un risque majeur, c'est la possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine dans une zone où se concentrent des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Il existe deux familles de risques majeurs :

- **Les risques technologiques** qui sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. *Par exemple les accidents industriels, nucléaires, le transport de matières dangereuses...*
- **Les risques naturels** qui recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. *Par exemple les inondations, les séismes, les mouvements de terrain, les tempêtes...*

Le Dicrim

Dicrim :
Document d'information communal sur les risques majeurs

Il a vocation à permettre aux citoyennes et citoyens de connaître les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés, les dommages possibles, les mesures préventives qu'ils peuvent prendre pour réduire leur vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Les risques majeurs sur notre territoire

Risques identifiés dans le Document départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par l'État.

L'ensemble des communes de la métropole est exposé au risque météorologique et au risque de transport de matières dangereuses.

Les risques technologiques

Les risques naturels

	Industriel	Nucléaire	Sismique	Littoral	Cavités souterraines	Mouvement de terrain	Radon
Bohars			X	X	X		X
Brest	X	X	X	X	X	X	X
Gouesnou			X	X	X		X
Guilers			X	X	X		X
Guipavas	X		X	X	X		X
Le Relecq-Kerhuon	X		X	X	X		X
Plougastel-Daoulas	X		X	X	X		X
Plouzané			X	X	X		X

Les communes de Gouesnou et Le Relecq-Kerhuon disposent d'une réserve communale de sécurité civile. Ces réserves sont constituées de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

L'alerte

Le Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités afin d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave.

Les sirènes : en cas de danger grave et imminent, elles émettent un signal identique partout en France, le Signal national d'alerte.

Les haut-parleurs : la police nationale, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers et certaines communes disposent de véhicules équipés de haut-parleurs, qui peuvent être utilisés pour alerter la population des secteurs menacés par un danger.

Les panneaux électroniques : installés dans la métropole, ils peuvent être utilisés, en complément pour diffuser des informations en temps réel.

Le site Internet Brest.fr : il diffuse sur sa page d'accueil des informations sous forme de flash infos appropriés à la nature des risques.

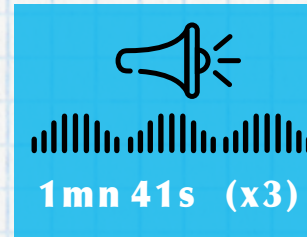
Les réseaux sociaux : ils peuvent diffuser des messages d'alerte en direct. Le compte Twitter **@Beauvau_alerte** du Ministère de l'Intérieur permet d'être informé en cas d'évènement majeur de sécurité publique ou civile et de recevoir les consignes comportementales adaptées.

Les comptes Facebook («Préfet du Finistère» et «Brestfr») et Twitter (**@Prefet29** et **@BrestFr**) permettent aussi de se tenir informé et de suivre les consignes adéquates.

Les messages d'alerte et de prévention du Ministère de l'Intérieur seront diffusés de façon prioritaire sur Twitter, Facebook et Google mais aussi sur **Radio-France Bleu Breizh Izel** et **France Télévisions**.

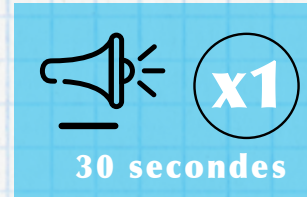
Les sirènes d'alarme

Il faut 20 secondes pour que les sirènes atteignent leur volume maximal, 1mn de signal et 21 secondes pour qu'elles se taisent complètement : soit 1 mn 41.



DÉBUT D'ALERTE

3 sonneries montantes et descendantes d'une durée d'1 minute 41 secondes, espacées par un silence de 5 secondes.



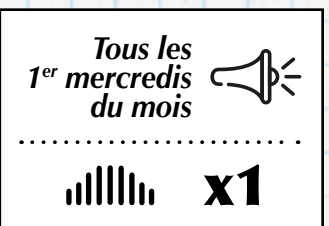
FIN D'ALERTE

Un son continu, sans changement de tonalité, d'une durée de 30 secondes.

Les tests

Afin de s'assurer de son bon fonctionnement, l'État et les communes testent leur dispositif de sirènes d'alerte tous les premiers mercredis du mois à 11h45. Le signal d'essai des sirènes ne dure qu'une fois 1 minute et 41 secondes.

En complément des sirènes de l'État, les exploitants d'établissements à risques testent leurs sirènes à 12h.



Les réseaux sociaux

SUIVEZ LES COMPTES OFFICIELS DE L'ÉTAT ET RELAYEZ LEURS MESSAGES PRÉVENTIFS.

Sur ces comptes, l'information aura été vérifiée. Elle sera plus fiable que sur d'autres comptes (dont ceux des médias), même si elle est publiée plus tardivement.

SUIVEZ PRIORITAIREMENT LES COMPTES :

<p>1</p> <p>DES SERVICES DE PROXIMITÉ Préfecture de votre département @prefXX Pompiers (SDS) ...</p>	<p>2</p> <p>DES MINISTÈRES ET DE @GOUVERNEMENTFR</p>
<p>3</p> <p>DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : @Place_Beauvau @Gendarmerie @PNationale @prefpolice</p>	<p>4</p> <p>DES PARTENAIRES DE L'ÉTAT ET DES PRINCIPALES INSTITUTIONS, ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES @BrestFr votre département, la Croix Rouge locale, Visov (@VISOV1)</p>

Pour en savoir plus : gouvernement.fr/risques

GOUVERNEMENT

La radio

Une convention est établie entre la préfecture du Finistère et la radio France Bleu Breizh Izel (93.0 / 99.3 FM). C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, son évolution, ainsi que les premières consignes.

Pour être informé en toutes circonstances, je pense à avoir à portée de main une radio à piles, batterie, ou manivelle. Je prévois piles et batteries de rechange au cas où.

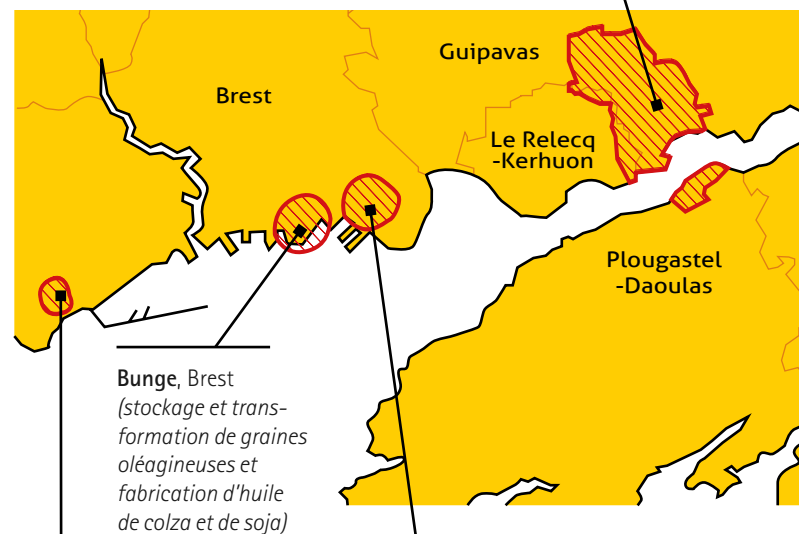


Le risque industriel

Le risque industriel est défini comme un événement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits, des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Sites identifiés sur le territoire

(Source Dossier départemental sur les risques majeurs, DDRM)



Dépôt de la Maison Blanche, Brest (stockage de produits liquides inflammables)

Primagaz (stockage et conditionnement de gaz liquéfié) et Stockbrest (stockage de produits liquides inflammables), Brest

Installations **Seveso** de la zone industrielle du port de Brest. (Une entreprise **Seveso** a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses.)

Les mesures de prévention

- Les établissements classés **Seveso** sont tenus d'élaborer un Plan d'opération interne pour assurer la sécurité à l'intérieur de leur site. Ces établissements sont soumis à des contrôles réguliers de leurs installations par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- Dans le cas où un accident aurait des répercussions, hors de l'établissement sur la population ou l'environnement, les services de l'État mettent en œuvre un plan d'urgence multiservice élaboré par le Préfet sous sa responsabilité : le Plan particulier d'intervention (PPI).

Les bons réflexes



- Ne restez pas dans votre véhicule.



- Entrez dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre). Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue, le lieu le plus exposé aux dangers.

À l'intérieur



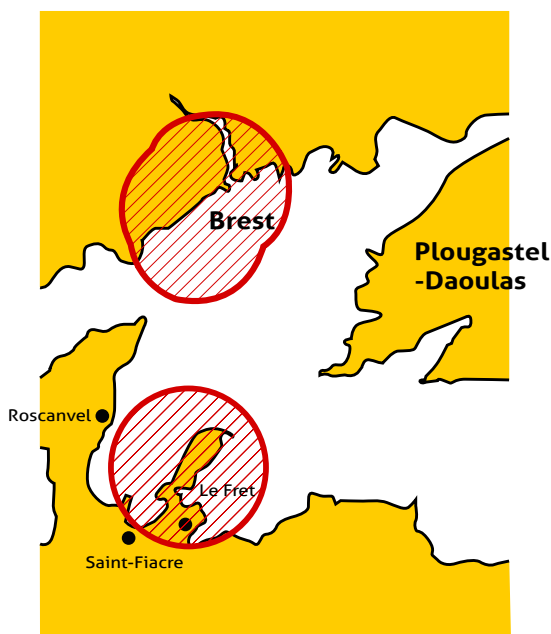
- Fermez portes et fenêtres. Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Coupez la ventilation. Tenez-vous éloigné des vitres.
- Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle.




Le risque nucléaire

Le risque nucléaire, sur le territoire de Brest, fait référence au risque résultant des installations nucléaires de la Défense. Il s'agit des installations de soutien et d'entretien des bâtiments à propulsion nucléaire (les sous-marins par exemple).

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans les cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques).



 Zones concernées par le Plan particulier d'intervention (PPI)



www.ppibrestilo.pref.gouv.fr

Les mesures de prévention

Le ministère de la Défense, comme tout exploitant d'installation nucléaire, prend toutes les dispositions pour réduire le risque et limiter les conséquences d'un incident éventuel :

- 3 barrières de confinement et système d'arrêt d'urgence,
- surveillance permanente et système de sécurité,
- surveillance de l'environnement (réseau de balises mesurant la radioactivité),
- à l'intérieur de la base navale : un Plan d'urgence interne (PUI).

Si l'accident était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur de la base militaire, le préfet du Finistère déclencherait le Plan particulier d'intervention (PPI).

Les bons réflexes



- Ne restez pas dans votre véhicule.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace. La rue constitue, le lieu le plus exposé aux dangers.

À l'intérieur

- Fermez portes et fenêtres. Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Coupez la ventilation. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur. Tenez-vous éloigné des vitres.
- Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle.



Uniquement sur ordre du préfet (diffusé par les médias)

- Prenez de l'iode. Si vous ne disposez pas chez vous de comprimés, les pouvoirs publics se chargeront de vous les distribuer.
- Évacuez. Des bus seront mis en place pour transporter la population vers un lieu sûr.

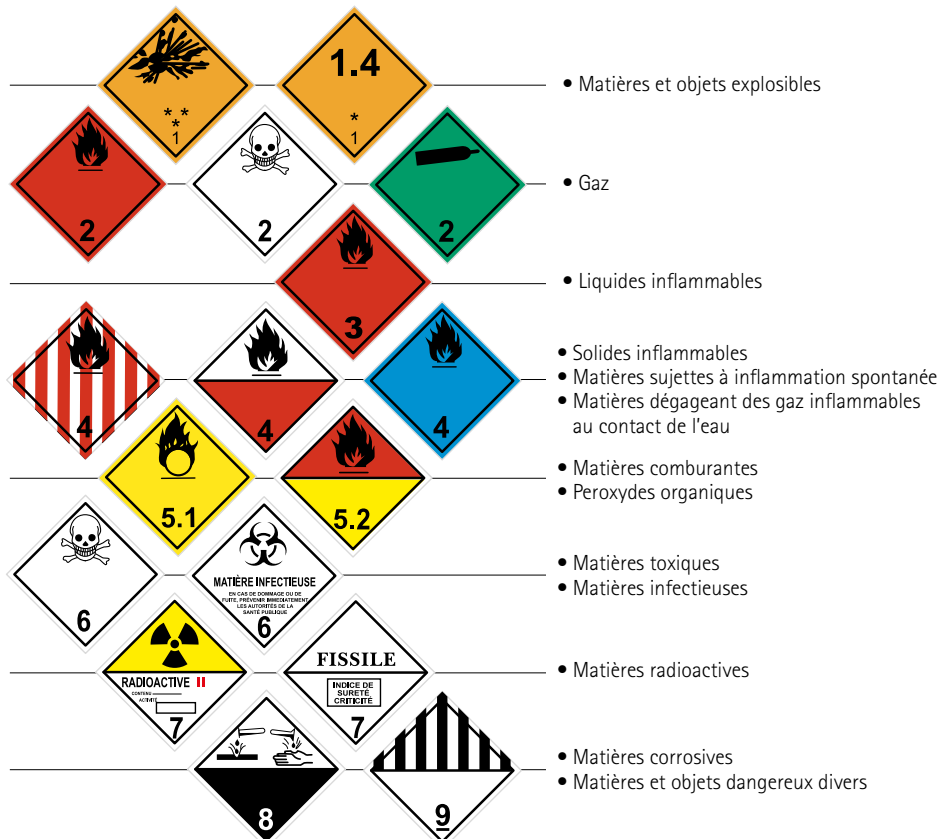
L'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif



Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières. Les 3 principaux dangers résultant de cet accident sont l'explosion, l'incendie et la pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol. Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement sur les routes nationales RN 12 et RN 165, les voies ferrées, les canalisations de transport de gaz, et le port de Brest.

Identification des marchandises transportées



Si vous êtes témoin de l'accident

- Balisez (avec votre gilet de sécurité et triangle de pré-signalisation) les lieux du sinistre pour éviter un suraccident et donnez l'alerte.



- N'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et si possible se changer).



- Quittez la zone de l'accident : s'éloigner si possible dans le sens opposé à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique.



- Entrez dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre). Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue le lieu le plus exposé aux dangers.

À l'intérieur

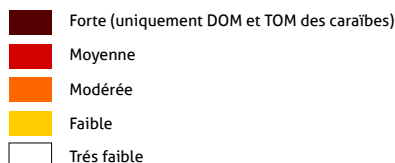
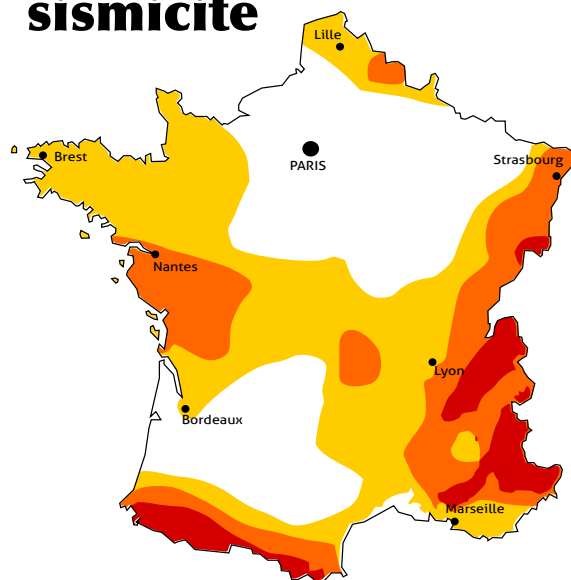
- Fermez portes et fenêtres. Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Coupez la ventilation. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur. Tenez-vous éloigné des vitres.



Le risque sismique

Un séisme, ou tremblement de terre, provient de la fracturation des roches en profondeur. Il se traduit en surface par des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Zones de sismicité

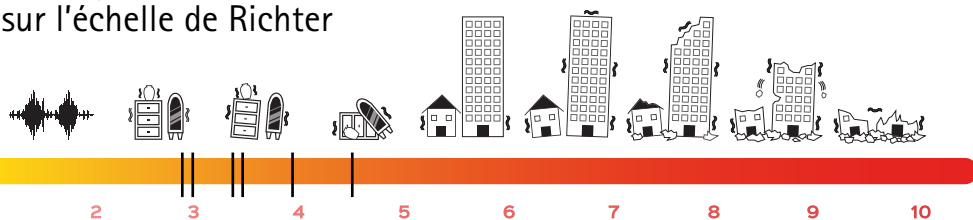


Séismes en Finistère

(liste non-exhaustive)

- 2020**
 - 27 juin (12h59) **magnitude 4,6** en pleine mer au sud de la pointe du Penmarc'h
 - 19 février (22h20) **magnitude 3,4** en rade de Brest
- 2019**
 - 20 mars (00h20) **magnitude 3** dans la région de Brest
 - 20 août (14h26) **magnitude 2,9** en rade de Brest
- 2013**
 - 11 octobre (14h52) **magnitude 3,9** dans la région de Brest
 - 11 décembre (23 h 49) **magnitude 3,5** dans la région du Faou, avec une *réplique* le lendemain à 3h22

Magnitude sur l'échelle de Richter



Les bons réflexes

Après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

À l'intérieur

- Seulement si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, sortez du bâtiment et éloignez-vous. **Sinon, ne sortez pas.**
- Abritez-vous près d'un mur, une structure porteuse ou sous un meuble solide.
- Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.



À l'extérieur

- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, balcons, toitures...).



En voiture

- Arrêtez-vous loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments, arbres...).
- Coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse.



Les risques littoraux

C'est une inondation temporaire provoquée par des tempêtes violentes associées à un niveau de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales. Ils conduisent à une submersion, plus ou moins importante, des zones de faible altitude et des terrains situés à un niveau plus bas que celui de la mer.

Risques en Finistère

De par sa situation péninsulaire, le Finistère connaît un climat océanique et doux mais particulièrement exposé aux perturbations venues de l'Atlantique.

Dans les zones littorales, les vents violents, une surcote liée à une tempête, associés à un fort coefficient de marée ainsi qu'à un phénomène de vague peuvent engendrer une submersion marine de la zone côtière. Ce phénomène est aggravé dans les estuaires en cas de crue concomitante du cours d'eau.

Toutes les communes littorales et estuariennes sont plus ou moins exposées au risque de submersion marine.

Les risques littoraux regroupent différentes manifestations

- Les submersions marines
- L'érosion littorale
- Le choc mécanique des vagues (pour lequel, l'énergie développée par la houle est considérable. Elle est capable de détruire les installations humaines sous l'effet de la pression engendrée)
- La mobilité dunaire (déplacement naturel des dunes sous l'effet du vent)
- La projection de matériaux (sables, galets...).

Les bons réflexes

Avant

- Identifiez le disjoncteur électrique, l'arrivée de gaz et d'eau.
- Prévoir les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, vêtements chauds, papiers importants, nourriture, médicaments urgents, couvertures, lait pour les nourrissons...).

Pendant

- Placez les produits toxiques en hauteur.
- Informez vous de l'évolution de la météo et de la montée des eaux.
- Réfugiez vous sur un point haut préalablement identifié (étages, refuge en hauteur...).
- Écoutez la radio pour connaître les consignes des autorités.
- N'entreprenez pas d'évacuation, sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

Après

- Aérez et désinfectez.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si le logement est sec.
- Apportez une première aide aux voisins (pensez aux personnes âgées et en situation de handicap).



Le risque météorologique

Les risques météorologiques sont dûs à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes.

Qu'est-ce qu'une carte de vigilance ?

C'est une carte de France métropolitaine qui signale dans les 24h à venir si un danger météorologique menace. Elle est réactualisée au moins 2 fois par jour à 6h et 16h (et peut être réactualisée à tout moment si un changement notable intervient).

Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation



 vigilance.meteofrance.fr
vigiprevi.meteofrance.com

La vigilance par téléphone
au 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé,
tarif selon opérateur)

Prévenir la canicule



Avant la canicule, les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal des personnes vulnérables afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.



La plateforme téléphonique Canicule info service **0800 06 66 66** permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Elle est joignable du lundi au samedi de 9h à 19h du 01/06 au 31/08 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Les bons réflexes

Département classé orange

Département classé rouge

Vents violents



- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

- Évitez les déplacements.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

Orages



- Limitez vos déplacements.

- Évitez les déplacements.

- Ne vous abritez pas sous un arbre.
- Ne restez pas à proximité des structures métalliques.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. S'il n'y en a pas à proximité, ne courez pas pendant la foudre. Restez immobile, accroupi et pieds joints.
- Évitez l'utilisation du téléphone fixe et des appareils électriques.
- Débranchez télévisions et ordinateurs.

Fortes précipitations



- Limitez vos déplacements.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.

- Évitez les déplacements.
- Ne traversez pas une zone inondée.



 apic.meteofrance.fr
(Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes)

Neige Verglas



- Privilégiez les transports en commun.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas de déplacement.

- Évitez les déplacements. En cas de nécessité, prévenez vos proches.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.

 www.bison-fute.gouv.fr
 @CRICROUEST (Centre Régional d'Information et de Coordination Routière)

Canicule

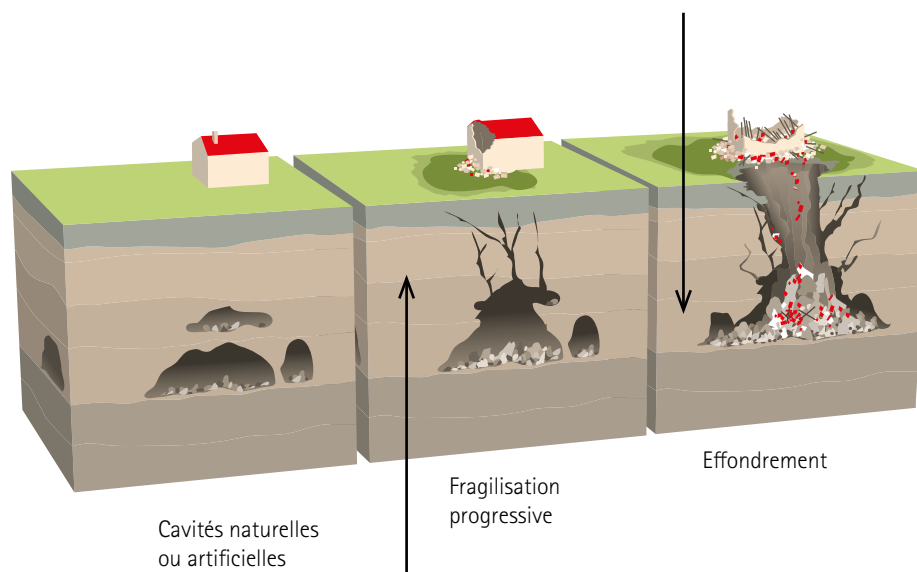


- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h / 17h).

- Prenez des nouvelles de vos voisins et vos proches, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.

Le risque lié aux cavités souterraines

Les cavités souterraines sont des vides, des parties creusées à des profondeurs plus ou moins variables. Elles peuvent être naturelles ou artificielles (tunnel, abri, souterrain...). Ces cavités souterraines sont susceptibles de provoquer des mouvements de terrain.



Le recensement des cavités souterraines est fait par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).



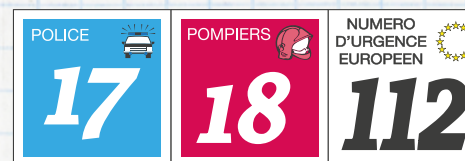
- Ne vous aventurez pas dans un tunnel ou un souterrain abandonné.



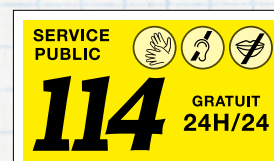
- Respectez la signalisation.
- Signalez aux autorités en cas de découverte un tunnel ou un souterrain abandonné.

Pendant ou après un effondrement

- Quittez au plus vite le lieu où vous trouvez au moment de l'accident.
- Ne revenez pas sur les lieux (sauf pour guider les secours).
- Donnez l'alerte si une personne est ensevelie.



Appel d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes



Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou causé par l'homme.



Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer 2 types de mouvements de terrain :

Les mouvements lents

Ils entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.

Les mouvements rapides

Ils se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

LA VIGILANCE SUR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), est l'établissement public de référence dans les applications de sciences de la Terre afin de gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Le Finistère présente une géologie riche (calcaire, argile, roches volcaniques, marnes...). L'étude de la nature des terrains et de leurs comportements permet de mettre en lumière des ressources en eau, des risques de mouvements de terrain ou des pollutions des sols.

Surveillez et signalez à votre mairie :

- L'apparition de fissures dans le sol.
- Les modifications du bâti (fissures, mur de soutènement présentant un « ventre », craquements...).
- L'apparition d'affaissement du sol.
- La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb.

À l'extérieur

- **Éloignez-vous** de la zone dangereuse et rentrez dans un bâtiment suffisamment solide.
- **Ne revenez pas sur vos pas.**

À l'intérieur



- **Coupez le gaz et l'électricité.**
- **Abritez-vous** sous un meuble solide.
- **Éloignez-vous des fenêtres** pour éviter les bris de verre.
- **En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement.**

Après le mouvement de terrain

- **Tenez-vous éloignés** de la zone affectée.
- **N'entrez pas** dans un bâtiment endommagé.
- **Informez** les autorités et contactez votre assurance.



Risque radon

On entend par risque radon, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon, un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent naturellement dans l'environnement.

Le radon provient de la désintégration de l'uranium et du radium contenu dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la Terre mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.

Le radon est classé comme « cancérigène pulmonaire certain pour l'homme ». Une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré.

En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme. Le nombre annuel de décès par cancers du poumon attribuable au radon est estimé à 3 000 décès annuels.

Cette cartographie sert à classer les communes en fonction du potentiel radon des roches caractérisant leur sous-sol



Situé sur le Massif armoricain, le Finistère possède un sous-sol particulièrement riche en uranium et en radium.

Cartographie du potentiel radon des formations géologiques établie par l'IRSN

catégorie 1

Communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

Le Relecq-Kerhuon

catégorie 3

Communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées.

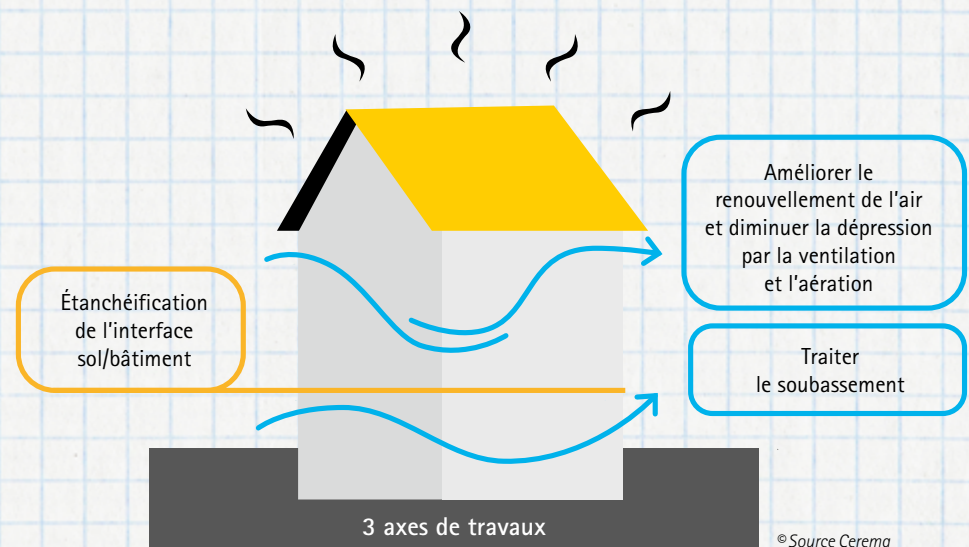
Bohars
Brest
Gouesnou
Guilers
Guipavas
Plougastel-Daoulas
Plouzané

Prévention de l'exposition dans les bâtiments

La pénétration du radon dans les bâtiments résulte de paramètres environnementaux (concentration dans le sol, présence de fissures dans la roche sous jacente...) mais aussi des caractéristiques propres au bâtiment (procédé de construction, type de sous-bassement, système de ventilation...) ainsi que les conditions climatiques et des habitudes de vie. Il est essentiel de connaître la concentration en radon dans l'air de son habitation pour connaître son exposition. Pour cela, vous pouvez vous procurer des dosimètres radon auprès de sociétés spécialisées.

sante-radon.com
radonova.fr

Comment diminuer la concentration en radon dans les habitations ?



www.irsn.fr
www.georisques.gouv.fr

Risques sanitaires

On appelle *risque sanitaire* un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les *risques infectieux* pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie virale...).

Épidémie
qui frappe
les animaux.

● Épizootie

Le mot épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épizootie peut avoir des conséquences importantes pour les filières concernées et peut même affecter l'économie générale de notre pays. Plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque pour la santé humaine.

Les **bons réflexes**

Agir avant

- **Évitez** de manipuler des animaux malades ou morts.
- **Lavez-vous les mains** (eau + savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.
- Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux. Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épizootie. Toutefois, **si vous constatez des mortalités en nombre, signalez-les.**

En cas de maladie animale avérée

- **Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics** : elles peuvent évoluer selon la situation.
- **Respectez les règles** particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées même si vous n'êtes pas directement concerné par l'épizootie.



www.santepubliquefrance.fr

● Pandémie virale

Épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. L'apparition d'une pandémie virale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'être humain, ou encore d'une mutation d'un virus humain.

Les mesures mises en œuvre :

- Plan national contre les pandémies grippales.
- Plans départementaux de prévention et de lutte contre les pandémies grippales et contre les épizooties majeures.
- Campagnes de vaccination.
- Application des gestes barrières.

Les bons réflexes

- **Lavez-vous les mains** régulièrement pendant au moins 30 secondes avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- **En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche** avec le pli du coude ou avec un mouchoir.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et **jetez-les dans une poubelle, puis lavez-vous les mains.**
- En cas de symptômes décrits par les autorités, **contactez votre médecin traitant.**
- Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades. **Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.**
- En cas de contagion avérée, **portez un masque** en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage.
- **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



Ces gestes simples vous protègent aussi contre de nombreuses autres maladies transmissibles (gastro, bronchite...).



- Si vous présentez les symptômes de la grippe : appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas directement à l'hôpital. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.

● Pollution de l'eau

L'eau potable constitue un élément essentiel pour le fonctionnement de notre société. Elle permet de répondre aux besoins domestiques (alimentation /hygiène), agricoles (bétail /irrigation) et industriels.

Les ressources pour l'alimentation en eau potable sur le département du Finistère proviennent à 20% des eaux souterraines et à 80% des eaux superficielles. Elles ont une multitude de sources d'approvisionnement, avec de nombreux captages de faible profondeur sensibles à la pollution et à la sécheresse.

L'usine de Pont Ar Bled approvisionne la région brestoise et dessert environ 400 000 habitants. Cette prise d'eau dans l'Élorn bénéficie d'un soutien à partir de la réserve du Drennec. Des

interconnexions entre les principaux réseaux du nord du département permettent de sécuriser l'approvisionnement en eau dans ce secteur.

La rupture de l'alimentation en eau potable peut être liée à une pollution des eaux intérieures (accidentelle, chronique, négligence, malveillance) ou à une défaillance sur les installations (rupture canalisation, défaut d'entretien, erreur humaine).

Les bons réflexes

RAPPEL

Le 17 août 2020, suite à un incident à l'usine de méthanisation de Châteaulin, 400 m³ de déchets organiques fortement chargés en ammoniac se déversent accidentellement dans l'Aulne.

Cette pollution entraîne l'interruption de l'alimentation en eau potable de 51 communes du Finistère, soit près de 180 000 personnes.

En cas de pollution

- Prévenez les services de secours et la mairie. Donnez si possible des indications sur la nature et l'origine de la pollution.
- Ne prélevez pas d'eau pour des usages domestiques.

En cas de coupure de l'alimentation

- Informez-vous sur les lieux et les modalités de distribution d'eau potable. Pour retirer les bouteilles, présentez une pièce d'identité.
- Respectez les consignes.



www.eaufrance.fr

● Pollution de l'air

La pollution atmosphérique est liée à la présence dans l'air de polluants (particules fines, dioxyde d'azote, ozone...), dont la concentration dépasse les seuils fixés par la réglementation.

La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et l'environnement. Les phénomènes naturels (incendies...) mais surtout les activités humaines (industrie, transports, agriculture, chauffage résidentiel...) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.

Une fois émises dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet du vent, de la pluie, des gradients de températures dans l'atmosphère et cela parfois jusqu'à des milliers de kilomètres de la source d'émission.

L'exposition à court terme (pic de pollution) mais surtout l'exposition sur le long terme (chronique) à la pollution de l'air ont des impacts importants sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles.

Les mesures mises en œuvre :

- Arrêté préfectoral définissant une procédure d'information, de recommandation et une procédure d'alerte.
- Surveillance de la qualité de l'air par Air Breizh.
- Limitation de vitesse.
- Restrictions de circulation.
- Contrôles antipollution. (Seuils en vigueur fixés par l'article R.221-1 du code de l'environnement).

Les bons réflexes

En cas de pollution

- Informez-vous de la qualité de l'air sur airbreizh.asso.fr
- Évitez les activités extérieures.
- Limitez l'usage des véhicules et autres engins à moteur thermique.
- Privilégiez les modes de déplacements doux (vélo, marche, covoiturage, transports en commun...).
- Pour les sujets sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes atteintes de maladies cardiaques ou respiratoires, asthmatiques et allergiques), il est recommandé de respecter leur traitement médical en cours ou de l'adapter sur l'avis de leur médecin
- Consultez un médecin en cas d'apparition de gêne respiratoire.



www.airbreizh.asso.fr (qualité de l'air en Bretagne)
www.gouvernement.fr/risques/pollution-de-l-air
www.santepubliquefrance.fr

La menace terroriste

La France définit le terrorisme, comme des actions auxquelles « ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour [...] atteindre leurs objectifs politiques. », il « [frappe] sans discernement des civils [et] la violence [qu'il déploie] vise à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013

Avant

- **Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre** (17 ou 112).
- **Repérez les sorties de secours** quand vous entrez dans un lieu.

Après

- **Évacuez calmement** (ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque) avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect.
- **Signalez les blessés et leur position.**



Pendant

1. S'échapper

- Localisez le danger pour vous éloigner.
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu.
- Ne vous exposez pas, laissez vos affaires sur place.
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.

DANS LA MESURE OÙ VOUS NE POUVEZ PAS VOUS ÉCHAPPER

2. Se cacher

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éteignez la lumière, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone, tablette... Respectez un silence absolu.
- Éloignez-vous des murs, portes, fenêtres et allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides (mur, pilier...).
- Attendez l'intervention des forces de l'ordre.

UNE FOIS EN SÉCURITÉ

3. Alerter

- Prévenez les forces de sécurité (17, 18 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre). Donnez les informations essentielles (où, quoi, qui). S'il n'est pas possible de parler, laissez la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues.



www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste
www.encasdattaque.gouv.fr

Votre mairie

● Bohars

www.mairie-bohars.fr
1, rue Prosper Salaün
29820 Bohars
02 98 03 59 63
communication@mairie-bohars.fr

● Brest

www.brest.fr
2, rue Frézier
29200 Brest
02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr

● Gouesnou

www.gouesnou.bzh
1, place des Fusillés
29850 Gouesnou
02 98 37 37 50
accueil@mairie-gouesnou.fr

● Guilers

www.mairie-guilers.fr
16, rue Charles de Gaulle
29820 Guilers
02 98 37 37 37
ville@mairie-guilers.fr

● Guipavas

www.guipavas.bzh
Place Saint-Eloi
29490 Guipavas
02 98 84 75 54
secretariat-general@mairie-guipavas.fr

● Le Relecq-Kerhuon

www.lerelecqkerhuon.bzh
1, place de la Libération
29480 Le Relecq-Kerhuon
02 98 28 14 18
secretariat-general@mairie-relecq-kerhuon.fr

● Plougastel-Daoulas

ville-plougastel.bzh
1, rue Jean Fournier
29470 Plougastel-Daoulas
02 98 37 57 57
tiker@mairie-plougastel.fr

● Plouzané

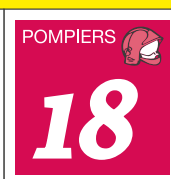
www.plouzane.fr
Place de la République
29280 Plouzané
02 98 31 95 30
mairie@plouzane.fr

Brest métropole

www.brest.fr
24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest
02 98 00 50 50

Préfecture du Finistère

www.finistere.gouv.fr
40, boulevard Dupleix
29000 Quimper
02 98 76 29 29



Appel d'urgence pour personnes
sourdes et malentendantes

